

## ***Procès-verbal du Conseil Municipal***

### ***Séance du LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon***

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

**Messieurs : SANCHEZ B – MARSEILLES P – LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF – SABATIER T – CHARLES P – AIME N – TRUC Y – BLANC D – MAUCCI D – COTTIN C**

**Mesdames : ALTIER MA – BERNARD J – BALBI F – ROMANINI B – VICENTE V – ROS C – GARCIA A (arrivée à 18h35) - RIGGIO B – MARCHAND A – LLORET S**

**Absentes excusées : DEPEYRE A – GILLET N – CASTELAS M**

#### **1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

22 votes pour.

#### **2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

21 votes pour.

1 abstention.

#### **3/DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La seconde décision modificative au budget principal de la commune est approuvée à l'unanimité.

21 votes pour.

1 abstention.

Arrivée de Mme GARCIA Aurélie.

#### **4/DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La seconde décision modificative au budget assainissement de la commune est approuvée à l'unanimité.

22 votes pour.

1 abstention.

## **5/CONTRAT DE PRÊT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La Banque Postale sur la base d'un remboursement trimestriel selon les modalités suivantes :

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : financer la suite des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur Boissouteyrand

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2050

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 700 000,00 EUROS

Versement des fonds : En une fois avant la date limite du 6 février 2025. Préavis 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,38 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Préavis 50 jours calendaires

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

La proposition de prêt de la Banque Postale est acceptée à l'unanimité, cet emprunt est inscrit au budget assainissement 2024 et Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

22 votes pour.

1 abstention.

## **6/CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE MONDRAGON ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT – 2025/2028**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la convention telle qu'annexée et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

23 votes pour.

## **7/CONVENTION D'ADHÉSION ET DE GESTION POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION SUR LE RISQUE PRÉVOYANCE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation portée par le CDG84 pour le risque « prévoyance » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030.
- D'approuver la convention d'adhésion et de gestion avec le CDG84 et d'autoriser le Maire à la signer.
- De fixer le montant de la participation financière de la Commune à 50% du montant de la cotisation par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- De verser la participation financière fixée à 50% du montant de cotisation par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :
  - aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

- aux agents contractuels de la Commune (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

- De prendre acte de la délibération du conseil d'administration du CDG 84 n°24-24 du 17 septembre 2024 qui fixe une participation annuelle de 200€ par an.

- De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

23 votes pour.

#### **8/MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL À LA CCRLP – M. S. ROMAIN**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention de mise à disposition telle qu'annexée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 à raison de 330 heures par an est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **9/MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL À LA CCRLP – MME M. LAURENCE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention de mise à disposition telle qu'annexée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 à raison de 760 heures par an (proratisé à 690 heures pour l'année 2025) est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **10/CRÉATION DE 7 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES VACANCES DE FÉVRIER ET D'AVRIL 2025**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la création de 7 emplois non permanents d'adjoint d'animation pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet (35/35) aux vacances de février (3 postes) et d'avril 2025 (4 postes).

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint animation échelon 1, indice brut 367 indice majoré 366.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2025.

23 votes pour.

#### **11/CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC L'ASSOCIATION SANTÉ ÉDUCATION ET PRÉVENTION AU SEIN DE LA RÉSIDENCE « LES BALCONS DE PEYRAFEUX »**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention de partenariat est approuvée à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

23 votes pour.

**12/ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES E N° 1575 – 2137 – 2138  
CONSTITUANT UN CHEMIN PRIVÉ**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a approuvé à l'unanimité cette acquisition.

23 votes pour.

**13/SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX USÉES ENTRE LA  
COMMUNE / M. et MME V.**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Mme VICENTE Virginie quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Il est approuvé à l'unanimité la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle par laquelle Mme et M. V. Marc constituent au profit de la Commune un droit de passage perpétuel en tréfond d'une conduite d'eaux usées dans les conditions ci-après définies :

Parcelle	Largeur de la servitude	Linéaire de la servitude
E n°2139	2 mètres	12.00 mètres

22 votes pour.

**14/SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX USÉES ENTRE LA  
COMMUNE / M. B.**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Mme VICENTE Virginie rejoint la séance.

Il est approuvé à l'unanimité la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle par laquelle M. B Julien constitue au profit de la Commune un droit de passage perpétuel en tréfond d'une conduite d'eaux usées dans les conditions ci-après définies :

Parcelle	Largeur de la servitude	Linéaire de la servitude
E n°2106	1 mètre	27.00 mètres

23 votes pour.

**15/IDENTIFICATION DE ZONES COMPLÉMENTAIRES D'ACCÉLÉRATION  
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES 2<sup>ième</sup> TOUR**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La cartographie identifiant les zones complémentaires d'accélération d'énergies renouvelables pour la commune est approuvée à la majorité.

22 votes pour.

1 vote contre.

**16/CONTRAT D'INTERVENTION 2025-2026 CONCERNANT LE POINT D'INFORMATION « AMÉLIORATION DE L'HABITAT » AVEC SOLIHA**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le contrat d'intervention concernant le point d'information « Amélioration de l'habitat » avec Soliha pour les années 2025 et 2026 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

**17/CONVENTION 2025-2026 CONCERNANT L'OPÉRATION DE REVITALISATION DES CENTRES ANCIENS « SUBVENTION FAÇADE » AVEC SOLIHA**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention concernant l'opération de revitalisation des centres anciens « subvention façade » avec Soliha pour les années 2025 et 2026 est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

**18/ CONVENTION D'ÉTUDE POUR LA DÉCLARATION DE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC SOLIHA**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention d'étude jointe en annexe définissant la mission de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour la création d'un parc photovoltaïque flottant, et régularisation si besoin de la délibération du 06/11/2023 est approuvée à la majorité.

22 votes pour.

1 vote contre.

**19/CONTRAT D'INTERVENTION 2025 POUR L'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME AVEC SOLIHA**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le contrat d'intervention pour l'assistance dans le domaine de l'urbanisme avec Soliha pour l'année 2025 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

**20/PROCÈS VERBAL DE FIN DE MISE À DISPOSITION DE BIENS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE PAR LA COMMUNE DE MONDRAGON DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DÉCLARÉS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le procès-verbal annexé qui a pour objet de mettre fin à la mise à disposition à la CCRLP, certains biens meubles qui sont attachés à l'exercice de la compétence « construction, aménagement et entretien des équipements sportifs et culturels » est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

**21/AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION 84 DANS LE CADRE DU COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS LOCAUX**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité de désigner en qualité de référents déontologues des élus mis en place par le CDG84 : Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif et Madame Josiane HAAS-FALANGA, fonctionnaire d'Etat en retraite, de préciser que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de gestion et d'approuver les termes de l'avenant, ci-annexé.

23 votes pour.

**22/REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité d'arrêter le montant de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0.009 € / m<sup>3</sup> afin de permettre son application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sa correcte imputation sur les factures.

23 votes pour.

**23/CONVENTION SERVICES COMMUNS TECHNIQUES DE FAUCARDAGE, BALAYAGE ET ASPI-FEUILLES 2025-2027**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention de services communs techniques de faucardage, balayage et aspi-feuilles avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

**24/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN ACTIONS JEUNESSE AVEC LA CCRLP**

*Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER*

La convention de service commun « Actions Jeunesse » avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

• **Arrêté décidant de la révision de loyer d'un bien communal**

Le loyer mensuel de la place N°12 du parking collectif (rue Anatole France) occupée par Monsieur T. David est porté à 48,25€ à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 (loyer antérieur 46,67€) - Arrêté n°609/2024.

• **Arrêtés décidant la location de biens communaux :**

Le logement situé 11 Résidence Henri Fabre est attribué à Madame C. Nathalie à compter du 15 novembre 2024 pour un loyer mensuel de 450 € - Arrêté n° 588/2024.

Le local commercial situé 24 Boulevard Léopold Fauritte est attribué à la société PEC, représentée par Monsieur M. Pierrick, à compter du 15 novembre 2024 pour un loyer mensuel de 1 979€. Le bail commercial a été établi à l'Office Notarial des Vignes à Sainte Cécile les Vignes - Arrêté 681/2024.

La commune est propriétaire d'une licence IV depuis le 20 mai 1999. Une convention de mise à disposition a été signée avec la société PEC, représentée par Monsieur M. Pierrick, pour une redevance mensuelle fixée à 125€ - Arrêté 687/2024.

**AUCUNE QUESTION DIVERSE**

La séance est levée à 19h20.



Maire de Mondragon,  
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 8 janvier 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.

Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any



10- MAUCCI Denis



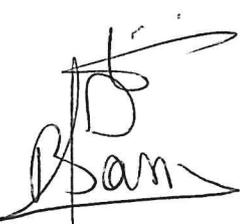
11- SABATIER Thierry



12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26 – COTTIN Jean-Claude